



Qu'est-ce qu'un déchet ? D'après le dictionnaire Larousse.fr, c'est un "Débris, restes d'aliments qui sont impropres à la consommation ou à l'usage". Mais plus précisément et d'après la loi du 15 juillet 1975, c'est "Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon" (article L.541-1-1 du Code de l'environnement).

Traitement des déchets en entreprise

Depuis 1995, toutes les entreprises qui produisent plus de 1 100 L de déchets par semaine sont dans l'obligation de trier et valoriser leurs déchets : papier, carton, métal, plastique, verre et bois. Pour permettre aux entreprises d'appliquer cette obligation à la lettre, il existe un nombre important de solutions. Mais la solution qui reste la plus efficace est : la compaction. Une presse à balles, un compacteur ou encore un broyeur sont des matériels parfaits et incontournables pour répondre aux besoins des entreprises.

Ces machines vous permettent de compacter et donc de réduire de façon importante le volume de vos déchets, de différentes matières.

Vous gagnez en espace de stockage, vous réduisez le nombre de trajets pour l'enlèvement de vos déchets et vous diminuez votre empreinte environnementale.

Il est vrai que l'achat d'une machine de compaction reste néanmoins un réel investissement. Et si on vous disait qu'elle vous permet aussi de faire des économies ?

Gagner de l'argent grâce à vos déchets ? C'est possible seulement si vous les recyclez !

En effet, trier et compacter vos déchets vous permet de remettre en circuit les déchets provenant du recyclage.

Vous avez donc la possibilité de vendre vos déchets compactés à des prestataires de collecte pour le recyclage (carton, papier, plastique, textile, polystyrène ...) ou même directement aux usines de fabrication de matière première selon vos volumes.

